

Massacre à la tronçonneuse

Benoît Guérin

Depuis le début de l'hiver dernier, presque tous les matins, les résidents de la montée Félix-Leclerc et des environs se réveillent au « doux bruit » de la machinerie forestière et de la scie à chaîne.

Jusque-là, pas de quoi fouetter un chat me direz-vous. Là où le bât blesse, c'est que cette coupe qu'on peut qualifier de plus ou moins sauvage est en voie de nous faire perdre le patrimoine que nous a laissé Herman «Jack Rabbit» Smith Johannsen et celui de tous les Prévostois qui ont contribué à développer notre admirable réseau de sentiers de marche et de ski de fond.

Les sentiers deviennent inutilisables hiver comme été soit parce que ceux-ci sont encombrés de branches, creusés d'ornières profondes et qu'il y a risque de tomber face à face avec la machinerie forestière qui arpente les lieux. Les sentiers jadis bordés d'arbres probablement centenaires ont laissé leur place à des routes sablonneuses qui ne demandent qu'à se changer en boue à la première pluie. Et cela sans compter la circulation de plus en plus présente de véhicules motorisés.

On voudrait préparer les lieux pour un futur développement domiciliaire qu'on n'agirait pas

autrement, bien que, tous nous juront dur comme fer qu'il n'en est pas question... pour le moment.

Rappelons aussi pour mémoire qu'il y a quelques années, un promoteur a développé des terrains en plaçant ses rues exactement sur le tracé des pistes de ski de fond existantes reliant le Lac Renaud à la piste Flight Delight's (FD) et au reste du réseau, plaçant même sa résidence directement au milieu de la piste la coupant littéralement en deux tronçons.

Bien sûr, l'on ne peut empêcher un citoyen de construire sa maison où il veut sur son terrain, mais lors de la planification du développement des lots l'on aurait pu prendre en compte les sentiers, les déplacer ou les préserver comme faisant partie intégrante de notre patrimoine. Est-ce que tout le monde n'a pas été plus intéressé par son profit au détriment de notre patrimoine collectif? La municipalité est-elle plus intéressée à l'augmentation de son assiette fiscale qu'à la préservation de la qualité de vie

de notre milieu. Lors de la dernière campagne électorale municipale le parti au pouvoir m'avait pourtant informé qu'ils interviendraient en ce sens pour préserver cet héritage. Il ne semble pas y avoir beaucoup de gestes concrets qui aient été posés dans une direction ou une autre.

Nous sommes donc en train de perdre ces sentiers qui nous reliaient à la piste du P'tit train du Nord et qui contribuaient à notre qualité de vie. Lorsque plusieurs d'entre nous ont acquis une maison dans le secteur du Domaine des Chansonniers et aux environs, la proximité d'activités de plein-air et du boisé dont la présence des sentiers de ski de fond ont été des éléments déterminants qui ont fait pencher la balance pour ce secteur de Prévost. La perte de ceux-ci nous incitera-t-elle à regarder vers de nouveaux horizons?

Ces sentiers font partie de notre patrimoine collectif au même titre que la gare de Prévost par exemple. Plusieurs citoyens de Prévost ont contribué à développer et aménager bénévolement ces équipements, qui depuis des décennies ont été entretenus par d'autres bénévoles du McGill Outing Club, de la gare de Prévost et des résidents du secteur.



Le sentier de ski de fond après le passage de la machinerie forestière.

C'est bien plus qu'un sentier qui disparaît, c'est tout un pan de notre histoire qui se perd. Le pauvre «Jack Rabbit» se retournerait dans sa tombe s'il apprenait cela.

Quand collectivement, ou individuellement, prendrons-nous en considération notre patrimoine avant que celui-ci soit complètement détruit à jamais par nos propres concitoyens? Que voulons-nous donc léguer aux générations futures?

– Suite de la page 1

Le maire Claude Charbonneau a ainsi expliqué la prise de décision de Prévost au sujet de l'intégration de Saint-Hippolyte au sein d'une éventuelle et nouvelle Régie de police municipale: «Dans un premier temps, St-Hippolyte a indiqué son intention de joindre les rangs de la SQ et, par la suite, Saint-Hippolyte a réclamé un remboursement de 500 000 \$ en soutenant que la Régie n'avait pas fourni tous les services convenus au contrat. Pourtant, la clause 10 dudit contrat prévoit qu'en un tel cas, Saint-Hippolyte doit faire valoir sa plainte en s'adressant directement au conseil d'administration de la Régie, ce qui ne fut pas le cas».

En février 2002, Saint-Hippolyte a décidé, unilatéralement, de ne payer à la Régie de Police, que le coût de la SQ, soit 33,4 cents par 100 \$ d'évaluation en menaçant en outre la Régie de Police d'une poursuite en dommages. Cette décision unilatérale de la Ville de Saint-Hippolyte créera un manque à gagner de plus de 300 000 \$ à la Régie pour l'an 2002. Puis après plusieurs mois de discussions et de négociations, le maire St-Onge de Saint-Hippolyte a posé ses conditions pour joindre les rangs d'une nouvelle et éventuelle Régie de police municipale. «La principale condition d'adhésion, a dit le maire Claude Charbonneau, prenait la forme d'un paiement à Saint-Hippolyte d'une somme de 500 000 \$

par l'actuelle Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord. Prévost qui paie 58,27 % du budget annuel de la Régie a estimé cette condition totalement inacceptable».

L'équilibre budgétaire

Le maire St-Onge a déclaré qu'une nouvelle Régie de police à quatre villes pourrait équilibrer son budget annuel en comblant son déficit budgétaire par des amendes atteignant la somme de 1 000 000 \$.

Pour sa part, le maire Claude Charbonneau soutient que la population de Prévost appréciait la démarche communautaire de nos policiers, mais que cette commande de recueillir des amendes pour un total de 1 000 000 \$ par année serait vertement critiquée par l'ensemble de la population de Prévost. «Il est illusoire d'asseoir l'équilibre d'un

budget en passant la commande aux policiers de "collecter" une telle somme, a précisé le maire Claude Charbonneau, qui a ajouté qu'il ne s'agissait pas d'un bon et sain principe de gestion.

Le financement

Si nous créons une nouvelle Régie intermunicipale de police couvrant un seul territoire et offrant le niveau I imposé par la loi 19, a déclaré le maire, dites-moi pourquoi les deux villes de Ste-Anne-des-Lacs et de Piedmont paieraient seulement 18 cents pour le même service qui coûterait 30 cents à la population de Prévost. «C'est le même service pour l'ensemble du territoire et je ne vois pas pourquoi le partage au même taux ne se ferait pas selon la richesse foncière des villes concernées, a conclu le maire Claude Charbonneau.»

La maison est devenue trop grande?

Trop petite?

Un changement s'impose?



Pour la valeur marchande, la vente ou l'achat d'une propriété.

450 431-2637

450 227-7220

Appelez Mona... Prévost

Courriel: mona.p@sympatico.ca
Agente Immobilière Affiliée

Clinique de physiothérapie

Fadi Eid ... Intégrité et harmonie fonctionnelle sans douleur...

Fadi Eid B.Sc.
Physiothérapeute, membre O.P.P.Q.
THERAPIE MANUELLE, SPORTIVE ET OSTHÉOPATHIQUE

75, ch. de la gare, bloc L-4, Saint-Sauveur
Tél.: 227-1864

908, ch. du Lac Écho à Prévost
Tél.: 224-2189 • 224-2993

L'ESCALE Pizzeria

AESTO-BAR

Déjeuner à partir de 6h A.M.

Spéciaux du jour

Table d'hôtes tous les soirs

Ouvert 24 hres Vendredi et samedi

Livraison 7 jours / semaine

224-2916
2925, boul Labelle à Prévost